Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260518-34_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LIGNOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 18 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, GUESNEY Sébastien, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, SIMON Nicole, WILLERY Jessica, Melles : BOUËDEC Vincianne, LE YAOUANQ Carole, MM : DELCOURT Xavier, HEMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Adrien, PHILIPPE Laurent

A été nommée secrétaire : Mme SIMON Nicole

34_2026 – Comité de pilotage du Pays d'Art et d'Histoire : Désignation des référents

Le territoire "Pays des Rohan" a obtenu en 2021, le label "Pays d'art et d'Histoire" suite à la signature de la convention avec le ministère de la Culture, le 2 juillet 2021 pour une durée de 10 ans.

L'équipe du Pays d'art et d'histoire des Rohan recompose son comité de pilotage, suite aux élections municipales de 2026.

Afin de constituer le comité de pilotage, il est demandé au conseil de désigner un référent et un suppléant Pays d'Art et d'Histoire pour représenter la commune de Lignol.

Le référent communal titulaire doit nécessairement être élu, afin de transmettre et acter les décisions en conseil municipal. Le référent suppléant quant à lui, n'est pas obligatoirement élu. Il peut s'agir d'un habitant souhaitant s'investir pour les patrimoines de sa commune.

Être référent, c'est :

- Intégrer le **comité de pilotage** pour que les projets de votre commune soient accompagnés, valorisés et vos patrimoines bien représentés. Il se réunit une fois par an en séance plénière. Par ailleurs, des échanges réguliers ont lieu, en fonction des projets.
- Donner à votre commune l'**accès à un réseau d'acteurs** créatifs, constructifs et dynamiques.
- **Donner aux patrimoines, une importance** dans le présent des habitants

Rôle du référent :

- Être ambassadeurs du Pays des Rohan dans vos communes, en expliquant aux habitants **la raison d'être du label** et en vous assurant qu'il est bien présent sur l'ensemble des supports de communication de la commune.
- Informer l'équipe du Pays des Rohan **des attentes et des besoins patrimoniaux** de votre commune.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260518-34_2026-DE

- Communiquer auprès des établissements scolaires de votre commune, sur **les offres pédagogiques proposées** par le Pays des Rohan et ses partenaires, grâce aux brochures produites par le service.

- Mettre en relation l'équipe du Pays des Rohan avec **les personnes ressources**, présentes sur votre commune : associations, étudiants dans les filières du patrimoine, guides-conférenciers et médiateurs, passionnés de patrimoine.

- Aider au déploiement de **l'Inventaire participatif du patrimoine**, aux côtés des contributeurs bénévoles. Transmettre **les informations concernant les**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Désigne** Monsieur Patrick LE HYARIC, élu municipal, en qualité de référent titulaire
- **Désigne** Monsieur Daniel PIQUET, en qualité de référent suppléant
- **Désigne** ces représentants pour la durée du mandat municipal en cours
- **Autorise** Monsieur le Maire à notifier cette décision aux instances concernées et à signer tout documentafférent

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance
Nicole SIMON